

CONSULTATION DU LYCEE V. VAN GOGH
D'AUBERGENVILLE

LOCATION ET MAINTENANCE DE
PHOTOCOPIEURS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'objet de cette consultation est la fourniture par location de 4 photocopieurs (deux pour le secteur pédagogique, deux pour le secteur administratif) ainsi que la maintenance de ces appareils.

Le contrat commencera le 1er juillet 2020 (avec l'installation des machines) et finira le 1er juillet 2023, **soit 12 trimestres**.

Date et heure limites de réception des offres : Le mercredi 18 mars 2020 à 20h00.

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC.

1.1 – Nom et adresse officiels de l'acheteur public.

Acheteur public : Lycée V. Van Gogh

Adresse : 8, Rue Jules Ferry, 78410 AUBERGENVILLE

Personne responsable du marché : Monsieur BLIN Hervé, Proviseur.

1.2 – Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues.

Monsieur DELORME Fabien

Intendance

Tél : 01 30 95 03 33

E-mail int.0781859x@ac-versailles.fr (mentionner en objet "Consultation reprographie")

ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Objet de la consultation.

Le présent marché concerne la location de quatre photocopieurs ainsi que la maintenance de ces appareils.

2.2 - Etendue de la consultation.

Le présent marché est un marché à procédure adapté (MAPA).

2.3 - Décomposition de la consultation.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

2.4 - Conditions de participation des concurrents.

L'offre sera présentée par une seule entreprise. La personne responsable du marché ne souhaite pas que les groupements puissent y participer.

2.5 – Lieu(x) d'exécution.

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront livrées et exécutées au Lycée V. Van Gogh (voir coordonnées ci-dessus).

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.

3.1 - Durée du marché - Délais d'exécution.

Les machines devront être installées le premier jour de commencement du contrat, **soit le 1er juillet 2020. Le contrat se finira obligatoirement le 1er juillet 2023, soit 12 trimestres**.

3.2 - Variantes et Options.

Aucune variante n'est autorisée.

Une option est demandée : la possibilité de choisir pour le secteur pédagogique un photocopieur proposant également la couleur

3.3 - Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter du mercredi 18 mars 2020 inclus.

3.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement.

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées et payées dans un délai de 30 jours (hors vacances) à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

1. Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
2. La Fiche Contact (FC) à **apporter rempli lors de la visite obligatoire** (prise de rendez-vous jusqu'au vendredi 13 mars 2020 inclus) ;
3. Un Récépissé de Visite (RV) à **apporter rempli lors de la visite obligatoire** (prise de rendez-vous jusqu'au jeudi 12 mars 2020, l'établissement étant fermé durant les vacances scolaires de la zone C, l'établissement y ajoutera son tampon).
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. L'Acte d'Engagement (AE) (un par photocopieur) ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) non fourni par l'établissement dont le candidat atteste par sa signature avoir pris connaissance.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard le vendredi 13 mars 2020. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié **sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'ensemble du dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Les prix sont unitaires et fermes jusqu'au terme du marché, à savoir du 1er juillet 2020 au 1er juillet 2023. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres liées à la prestation ainsi que tous les frais afférents ; aucun frais annexe ne sera facturé au collège.

Pour la location et la maintenance, le prix comprend également la main d'œuvre, le déplacement, les pièces détachées de rechange, la fourniture de tous les consommables nécessaires, hors support papier et transparent. Ces consommables seront fournis gratuitement sous 48h à l'établissement **et sans condition de nombre de copies.**

Pour les copies, le prix sera calculé sur la base d'un coût copie auquel sera affecté le nombre de copies réalisées. **Attention : A4 = A3.**

Toutes ces clauses devront être notifiées dans le contrat.

Toute hausse non justifiée entrainera la résiliation du marché sans préavis.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Le candidat joindra les documents suivants :

1. Le présent RC signé, tamponné et daté par le candidat ;
2. Le RV de l'établissement complété par le lycée lors de la visite obligatoire ;
3. Le CCTP signé, tamponné et daté par le candidat ;
4. Les AEs signés, tamponnés et datés par le candidat. **Il est demandé un AE par photocopieur ;**
5. Les fiches techniques des matériels proposés ;
6. Une liste de lycées et ou collèges possédant le matériel proposé.

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique appréciée au regard du bordereau de réponse : 32 points (8 par machine) ;
- Maintenance (procédures, pièces changées sans facturation supplémentaire, ...) : 20 points (commun à toutes les machines) ;
- Délai d'intervention : 7 (**commun à toutes les machines**) ;
- Coût des locations HT (sur un an) : 20 points (5 par machine) ;
- Coût copies N&B et couleur HT : 16 points (4 points par machine) ;
- Prestations complémentaires : 5 points.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière et inacceptable sera immédiatement éliminée.

Les autres offres sont classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant l'accord des autorités de contrôle de l'établissement.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats devront transmettre leur offre sur le site AJI.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 - Demande de renseignements

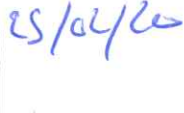

Toute demande d'informations complémentaires doit se faire sur le site AJI.

8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place.

Une visite est obligatoire. Le candidat doit prendre rendez-vous auprès de Monsieur DELORME.

<p>A _____, le _____</p> <p>Signature et cachet de l'entreprise</p>	<p>A Aubergenville, le 25/04/20</p> <p></p> <p>Le pouvoir adjudicateur, Le Proviseur, M. BLIN Hervé</p> 
---	---

